

**LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 20 octobre 1990 portant création du D.U RADIOLOGIE ET IMAGERIE DU SYSTEME NERVEUX, modifié par les arrêtés du 06 juillet 1992, du 20 juin 1994, du 25 avril 1997 et du 17 juin 2002,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

**ARRETE**

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017-2018, un jury d'examen pour le D.U RADIOLOGIE ET IMAGERIE DU SYSTEME NERVEUX.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur CHIRAS Jacques (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur	GALANAUD Damien (PH)
Professeur	CLARENCON Frédéric (PU-PH)
Docteur	LECLERC Delphine (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 15 juin 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU